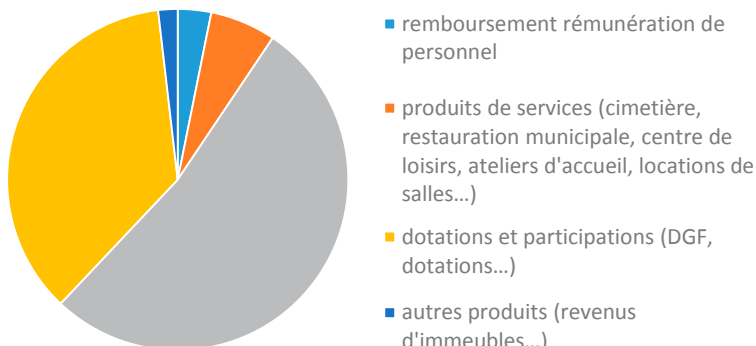


" Bien maîtrisées "

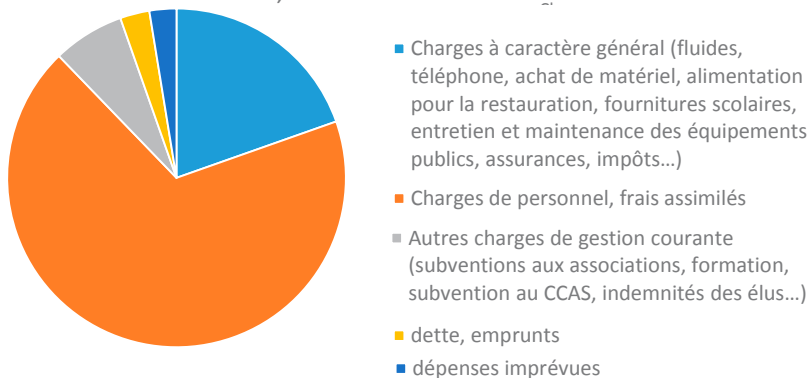
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015

7,3 millions d'€



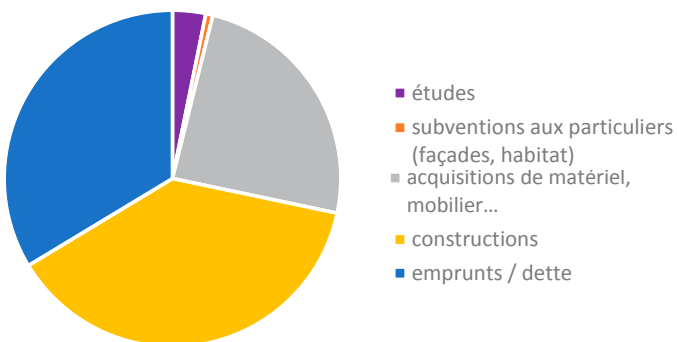
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015

7,3 millions d'€



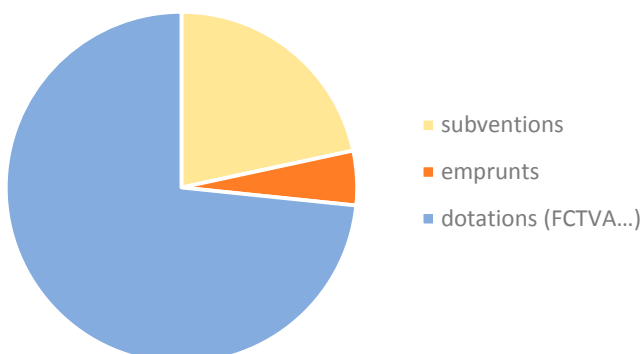
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015

3,1 millions d'€



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015

3,1 millions d'€



Dans les quatre graphiques qui vous sont présentés, vous constatez que le budget de la ville de Tomblaine s'élève à 7,3 millions d'euros en fonctionnement et 3,1 millions d'euros en investissement.

Vos élus gèrent avec sagesse tout en investissant pour l'avenir.

Pour cela, il faut contraindre le plus possible les dépenses de fonctionnement pour être en capacité de rembourser la dette dans de bonnes conditions. Bien évidemment, la plus grande partie des dépenses de fonctionnement concernent les salaires et charges des fonctionnaires. Il est de bon ton actuellement dans les médias de dire que les communes sont dépensières et que les fonctionnaires territoriaux coûtent cher. C'est faux. A Tomblaine comme dans la plupart des communes les fonctionnaires ne bénéficient pas de conditions salariales satisfaisantes, par contre ils portent le service public et à Tomblaine tout particulièrement les habitants savent combien c'est important. La Chambre des Comptes, lors d'un récent contrôle, a constaté que le nombre d'employés municipaux à Tomblaine était dans des normes correspondant à la taille de la commune. Pour ce qui concerne les taux d'imposition, cette même Chambre des Comptes a commenté en disant que les taux de la ville de Tomblaine, par rapport aux autres communes de la même strate (5 à 10.000 habitants) n'étaient pas élevés. Dans l'agglomération nancéenne, le taux de la taxe d'habitation est exactement dans la moyenne des taux pratiqués par les autres communes. Pour la taxe foncière, nous sommes mal placés, mais il faut considérer que les bases à Tomblaine sont très basses. Ce que vous payez comme impôts résulte du produit des bases par le taux d'imposition local. Il faut donc comparer ce produit à Tomblaine à ce qui se pratique dans les autres communes de l'agglomération de la même strate en nombre d'habitants. Et là, on constate qu'à logement égal, un foyer à Tomblaine paiera une taxe foncière qui sera dans la moyenne de ce qui se pratique dans les autres communes de taille similaire.

Depuis 11 ans, les taux d'imposition de la ville de Tomblaine n'ont pas été augmentés.